



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050709

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/03/2025 15H23 C:005360 I:08494
V/REF : 1003283
V/Email reçu le Jeudi 20/03/2025 a 15H23

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 0679
IMMEUBLE : RUE ST MAURICE -0679
41BIS/41TER, RUE ST MAURICE
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 27 Mai 2025

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N41 MAURICE - LOGEMENT SOUS PASS AU 4EME ETAGE - EX OUANDJI
NGONGUEU MAMBOU MAFFO

MOTIF : INTERVENIR POUR SERRURE CHAMBRE 1 ET 2
-REGLAGE DE LA PORTE COULISSANTE DE PLACARD HALL
-SERRURE BOITE AUX LETTRES + 2 CLES
-DEPOSER L'ENSEMBLE DES BUTEES DE PORTE DANS LE LOGEMENT
-REPLACER TOUTES LES POIGNEES DU LOGEMENT SAUF CELLE DE LA PORTE
PALIERE

Donneur d'ordre : Mme J. DEFDAF

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 25/03 A 09H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT SOUS PASS AU 4EME ETAGE
- REGLAGE DES DEUX PLACARDS COULISSANTS
NETTOYAGE DES ROULETTES
NETTOYAGE DES RAILS
GRAISSAGE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

DEPOSE DES 7 BUTEES
REPLACEMENT DE 7 POIGNEES DES PORTES DU LOGEMENT
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

LE 13/05/2025 A 08H00 :
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA SERRURE BOITE AUX LETTRES
CONTROLE BONNE OUVERTURE/FERMETURE - RAS

RESTE LA REMISE DU JEU DE CLES PREVU LE 15/05

LE 15/05 A 11H45 :
RESTITUTION DES CLEFS BOITE AUX LETTRES A L'ACCEUIL AGENCE DE
VILLEURBANNE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050709

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DT LCOMPTER Email envoyé le 15/05/25 a 16H44 Mme J. DEFDAF

MP LCOMPTER EMAIL en CC le 27/03/25 a 07H15 jasmine.defdaf@semcoda.com

MP LCOMPTER Email envoyé le 27/03/25 a 07H15 M. S. BONNY

MERCI DE NOUS INDIQUER LE NOM SUR LA BOITE AUX LETTRES

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	3	56,27	56,27
2,00	MS00023-Reglage porte coulissante	3	51,15	102,30
7,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	3	51,15	358,05
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	5	51,15	51,15
TOTAL H.T.				567,77
T.V.A. a 10,00%				56,77
TOTAL T.T.C.En EURO				624,54

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1003283 du 20/03/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

41 RUE ST MAURICE

69008 LYON

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

00679-00001-00003-00043 H / Type 3 / 04

Etage : 04

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 04/04/2025

Observations

LOG SOUS PASS 1

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,27	56,27	5,63	61,90
MS00018 Serrures 1 point, porte intérieure, label NF coffre en acier embouti époxy, 1 clé nickelée, têtère acier, pêne et fouillotlaiton cloison 10 mm, y compris toutes sujétions	2,00	56,27	112,54	11,25	123,79
CHAMBRE 1 ET 2					
MS00023 Réglage de porte coulissante de placard refixation, ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
HALL					
MS00083 Serrure BL + 2 clés	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00005 MENUISERIE / SERRURERIE INTERIEURE	1,00	454,55	454,55	45,45	500,00
- DEPOSER L'ENSEMBLE DES BUTEES DE PORTE DANS LE LOGEMENT					
- REMPLACER TOUTES LES POIGNEES DU LOGEMENT SAUF CELLE DE LA PORTE PALIERE					

Total H.T.	725,68
Total TVA	72,57
Total TTC	798,25

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



Bon de Commande

N° : 1003283 du 20/03/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEFDAF Jasmine le 20/03/2025

**Le Responsable
Nom et Signatu**

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **41 RUE ST MAURICE 69008 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **20/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1003283